
NORME INTERNATIONALE 2036

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Bois pour la fabrication des parquets — Symboles pour marquage selon les espèces

Wood for manufacture of wood flooring — Symbols for marking according to species

Première édition — 1976-03-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 691.11.025.35 : 674.03 : 003.62

Réf. n° : ISO 2036-1976 (F)

Descripteurs : matériau de construction, plancher, bois, symbole, marquage.

Prix basé sur 4 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO, maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 99 a examiné la Recommandation ISO/R 2036 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 2036-1971 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 2036 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Belgique	Hongrie	Roumanie
Égypte, Rép. arabe d'	Iran	Tchécoslovaquie
Espagne	Italie	Turquie
France	Norvège	U.R.S.S.
Grèce	Pérou	Yougoslavie

Les Comités Membres des pays suivants avaient désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Afrique du Sud, Rép. d'
Allemagne
Nouvelle-Zélande

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 2036 en Norme Internationale :

Allemagne
Autriche

Bois pour la fabrication des parquets — Symboles pour marquage selon les espèces

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie un mode de marquage des bois, selon les espèces, utilisés dans la fabrication des parquets.

2 MARQUAGE

Le marquage des espèces de bois doit être fait par un symbole se composant de quatre lettres majuscules jointives, non séparées par des points et non suivies par un point final.

Exemple : ACEP

3 SYMBOLE

3.1 Lorsque les espèces d'un genre ne diffèrent que du point de vue des caractéristiques d'utilisation, le symbole doit comporter :

- a) les trois premières lettres du nom du genre;
- b) la lettre X, indiquant qu'il s'agit de n'importe quelle espèce du genre respectif.

Exemple : BETX = *Betula* sp.

3.2 Lorsque l'on doit tenir compte des différences de caractéristiques que présentent les différentes espèces d'un genre, le symbole doit comporter :

- a) les trois premières lettres du nom du genre;

- b) la première lettre du nom de l'espèce.

Exemple : KHAS = *Khaya senegalensis* A. Juss.

NOTE — Le nom du genre à utiliser doit être le nom scientifique; les noms scientifiques désuets ou les dénominations locales ne doivent pas être utilisés.

Par exemple :

- utiliser le nom de *Pericopsis elata* van Meuwien et **non** *Afrormosia elata* Harms (nom désuet);
- utiliser le nom de *Burkea africana* Hook., et **non** Mukarati (nom local).

4 CODE DES SYMBOLES

En vue de faciliter le marquage des espèces les plus utilisées pour la fabrication des parquets, un code des symboles est donné en annexe. Le code comporte la désignation scientifique des espèces, le symbole, les dénominations françaises et anglaises les plus usuelles et les «noms pilotes» introduits par l'Association technique internationale des bois tropicaux, et complétés pour les espèces non tropicales.

Ce code n'est pas limitatif et peut être complété selon les règles données en 3.1 et 3.2.

NOTE — Lorsque le nom d'une espèce commence par la même lettre que celle déjà indiquée dans le code, la seconde lettre du nom de l'espèce doit être utilisée comme quatrième lettre du symbole.

Par exemple : *Acer pseudoplatanus* L. est symbolisé par ACES parce que *Acer platanoïdes* L. est symbolisé par ACEP qui a comme quatrième lettre la même lettre «P».